

Jean-Jack QUEYRANNE
Président du Conseil régional
Ancien ministre

Monsieur Michel DOURLENT
Président
CHAMBRE NATIONALE DE LA
BATELLERIE ARTISANALE
43 rue de la Brèche aux loups
75012 PARIS



Nos réf. : DT12I6093L116429

Lyon, le 21 AOUT 2012

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 21 mai 2012, vous avez attiré mon attention sur la situation d'un certain nombre d'entreprises fluviales qui, après avoir fait venir leur bateau sur le Rhône, ne réalisent pas aujourd'hui une activité à hauteur de leurs espérances. Nous avons eu l'occasion de l'évoquer le 2 juin lors de la fête des Mariniers.

Entre 2000 et 2006, le trafic fluvial sur le bassin rhodanien a connu un quasi doublement, passant d'environ 0,77 milliard de tonnes x km à plus de 1,4 milliard de tonnes x km.

Compte tenu de la situation d'enclavement du bassin rhodanien, l'inadéquation de l'offre à la demande, et notamment l'insuffisance de cales ont été identifiées lors de la préparation du Plan Rhône 2007 - 2013 comme l'un des freins possibles au développement du transport fluvial.

Dès lors, il a paru souhaitable d'aider les transporteurs qui manifestaient l'intention de s'installer sur le bassin Rhône - Saône en compensant le coût du transfert par voie maritime de grandes unités fluviales depuis le bassin rhénan.

VNF a établi le constat que par rapport aux autres bassins de navigation, le transport fluvial sur le Rhône a été relativement épargné par la crise économique intervenue ces dernières années. Ainsi, après une chute de près de 12 % enregistrée en 2007, le trafic a retrouvé en 2010 son niveau de 2006.

Il me paraît également utile de souligner que le Préfet de Région qui est également Préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée, a officiellement relayé l'objectif d'augmentation des trafics fluviaux de 20% par an sur l'axe Rhône Saône, contenu dans le rapport Raulin sur le développement du transport fluvial sur le bassin Saône Rhône Méditerranée.

.../...

En dépit de ces résultats encourageants pour le développement du transport fluvial, certaines filières telles que les céréales ou les matériaux de construction ont connu une baisse significative ces derniers mois.

Aussi je conçois parfaitement que certains artisans bateliers spécialisés dans ce type de marchandises puissent pâtir d'une situation de crise profonde.

La réunion organisée par VNF fin 2010 avait permis d'identifier d'autres facteurs pesant lourdement sur la situation financière des entreprises artisanales et liés essentiellement aux pratiques de certains chargeurs et commissionnaires de transport, comme des demandes d'allongement du délai de transport sans compensation des journées passées à quai ou la non répercussion de l'évolution du prix du gazole.

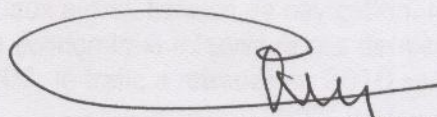
En ce qui concerne les questions que vous évoquez, voici les éléments que je peux vous apporter :

- sur le premier point, le Comité des ports, mis en place il y a un an, s'est fixé comme objectif de développer le trafic sur l'axe Rhône Saône, notamment par la recherche de nouveaux trafics. Cette évolution permettrait de réduire la part prise par les marchés historiques de la voie d'eau et donc de rendre moins fragiles les entreprises de transport en les préservant des aléas rencontrés sur des marchés fortement liés à la conjoncture.
- Sur le second point, il appartient aux organismes représentatifs de la profession de mener toutes actions utiles pour que les transporteurs puissent obtenir une juste rémunération.
- Enfin, pour ce qui est des artisans bateliers qui, ayant obtenu une subvention pour l'acquisition et / ou le transfert de leur bateau sur le Rhône, souhaiteraient désormais quitter le bassin, je suis tout à fait disposé à examiner leur situation au cas par cas et, le cas échéant, à les exonérer du remboursement de l'aide qui leur a été accordée.

Je me permets par ailleurs de vous rappeler mes deux courriers précédents relatifs à la participation de votre organisme à l'acquisition du bateau école destiné à la formation à la navigation fluviale, restés sans réponse à ce jour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Bien à vous.



Jean-Jack QUEYRANNE